

Interpellation présentée par le député:

M. Gabriel Barrillier

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorise gravement Genève

Depuis plusieurs années la CGN, avec le soutien des cantons riverains, (en particulier Vaud et Genève) et plus récemment de la France voisine, s'est engagée dans une campagne de longue haleine de rénovation et de rajeunissement de la flotte sur le Léman.

Une véritable course contre la montre est en cours pour sauver la plus belle flotte "Belle Epoque" du monde. Cette opération exigera un apport financier public et privé considérable. L'avenir de l'offre de transports (touristique et commerciale) dépendra bien évidemment de la réussite de cet investissement qui ne pourra pas être réalisé sans une participation très importante du canton de Genève.

Or, le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorisera la desserte du bout du lac et donnera ainsi un signal négatif aux magistrats, aux autorités et aux divers groupements qui se mobilisent en faveur de la navigation touristique et commerciale sur le lac. Selon le projet d'horaire 2006, il ne sera en effet plus possible d'aller directement de Genève à Chillon alors que le château est l'une des destinations majeures du Léman. Le tour du lac avec un seul bateau ne sera plus possible et obligera les passagers à de nombreux changements. Le projet supprime aussi une course Evian-Genève, qui permettait à de très nombreux touristes résidant à Evian de passer une après-midi complète à Genève entre 13h et 17h. Alors que jusqu'ici il était possible de se rendre à Evian pour le déjeuner, désormais l'on arrivera après l'heure du déjeuner et en changeant deux fois de bateaux ! On voudrait dissuader les touristes que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

Quelles mesures et démarches entend prendre le Conseil d'Etat pour maintenir, tout au moins en 2006, l'offre de la CGN à partir de Genève ?